

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE722

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 2

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (réintroduction de la disposition à l'alinéa suivant).